

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM**  
**SÉANCE DU 11 JUIN 2025**

**Date de la convocation**  
**Le 5 juin 2025**



**EFFECTIF LEGAL : 19**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 19**

**EFFECTIF VOTANT : 16**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire

**Etaient présents :** V. DUCOURAU, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEN, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, J. AGNIERAY

**Etaient absents :** Ch. MATHON, C. CABY, M. BILLOIR

**Ont donné pouvoir :** F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, K. UDRY > pouvoir à A. KIMOUR, J. BAUDOUIN > pouvoir à M.C FICHELE,

**Quorum :** Oui

**Secrétaire de séance :** M.C FICHELE

**OBJET : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (En application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique).**

**Numéro de la délibération : CM2506-13**

*Sur rapport de Monsieur Vincent Ducourau, Maire de Cappinghem et d'Antoine Tricoit, adjoint à l'École, au périscolaire, à l'enfance et à la jeunesse,*

Le Conseil Municipal de Cappinghem ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir une surcharge de travail à la rentrée scolaire 2025-2026 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

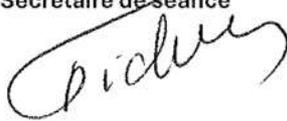
- ↳ La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures).
- ↳ Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- ↳ Les candidats devront justifier d'un niveau d'études ou des diplômes, ou de l'expérience professionnelle requis pour cet emploi.

- ↳ La rémunération sera fixée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- ↳ Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 16

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et  
an ci-dessus mentionné,

M.C FICHELLE,  
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU,  
Maire de CAPINGHEM

M.C FICHELLE, 1<sup>er</sup> adjointe,  
Par délégation du Maire,

